

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VILLE DE THiant
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 30 juin 2026

Date de la convocation : 26 juin 2026
Date de l'affichage : 26 juin 2026

Nombre de conseillers	En exercice :	23
	Présents :	20
	Votants :	23 (dont 3 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil, rue Anatole France à THiant, sous la Présidence de Monsieur Jimmy LAURENT, Maire de la Commune.

Présents: Monsieur Jimmy LAURENT, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER, Madame Pauline LEROY, Madame Nathalie SOURISSE, Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE, Madame Laetitia BATAILLE, Monsieur Raphael BALBONA, Madame Virginie LARIVE, Monsieur Frédéric MASCLET, Monsieur Pascal LION, Madame Sana DELROT, Madame Annie COLEAU, Monsieur Sébastien FRANCOIS arrivé à 18h45 avant le vote de la délibération n°2, Madame Marie-Blanche LEDUC, Monsieur Laurent CORBIER, Madame Catherine BRABANT, Monsieur Dimitri DESSAINT, Monsieur Philippe WAELEKENS, Madame Lucie LUCI, Madame Emilie VANDEVOORDE

Excusés : Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel HARBONNIER
Madame Emilie LEBRUN, donne pouvoir à Monsieur Jimmy LAURENT
Monsieur Alain DUPONT, départ à 19h15 avant le vote de la délibération n°4, donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SOURISSE

Objet : Demande de subvention départementale pour l'aménagement sécurité routière

Rapporteur : Raphaël BALBONA

Rapport de présentation

Les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du conseil départemental au titre des amandes de police. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

La commune de THiant souhaite réaliser une opération de sécurisation et de mise en accessibilité au droit de plusieurs passages piétons existants situés en agglomération.

L'opération ne consiste pas à créer de nouveaux passages piétons, mais à adapter, rendre accessibles et sécuriser des traversées déjà présentes sur le territoire communal.

Elle vise à améliorer les conditions de déplacement des piétons, notamment des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées, des enfants, des personnes déficientes visuelles et des usagers avec poussettes.

Les sites concernés sont localisés notamment sur les secteurs suivants : rue Gustave Delory, rue Roger Salengro, rue Anatole France, rue Jean Jaurès et rue Lucien Gustin.

Les travaux portent principalement sur des interventions ponctuelles destinées à sécuriser les traversées et à mettre les trottoirs en accessibilité au droit des passages piétons existants.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Thiant demande peu de subventions à la CAPH.

Monsieur Jean-Michel HARBONNIER relate que lors de la dernière commission Finances de la CAPH il a été rappelé que :

- La dotation de ruralité à hauteur de 200 000 € n'a pas été sollicitée,
- Le fonds de concours à hauteur de 300 000 € n'a pas été sollicité.

Ces aides de la CAPH sont mobilisables sur le mandant 2020/2026 jusqu'en novembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle que les projets subventionnés pour les communes de la uCAPH le sont à la hauteur moyenne de 112 € / habitant, pour Thiant 8 € / habitant.

Monsieur Philippe WAELKENS rappelle qu'une demande a été délibérée en 2025.

Monsieur le Maire rappelle que cette demande n'était pas liée à un projet et n'a donc pas pu aboutir.

Monsieur le Maire souhaite mettre en œuvre une recherche efficiente de subventions pour les projets à venir.

Monsieur Pascal LION rappelle que la commune n'a pas sollicité la CAPH pour mise en œuvre de spectacles à Thiant.

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.2334-12 du code général des collectivités territoriales, le conseil départemental arrête chaque année la liste des communes bénéficiaires des produits des amendes de police relative à la circulation routière,

Considérant l'avis de la commission urbanisme, aménagement du territoire, mobilité en date du 09 juin 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Nord dans le cadre du produit des amendes de police,
- ✓ De décider que ce projet répond à deux objectifs, à savoir, protéger les usagers vulnérables et maîtriser la vitesse,
- ✓ De préciser que cela implique la mise aux normes des passages piétons, l'installation de radars pédagogiques,
- ✓ De solliciter le taux maximal pouvant être accordé au titre de cette subvention,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande,
- ✓ D'inscrire cette dépense au budget communal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
par 23 voix pour dont 3 pouvoirs, 0 voix contre, 0 abstention

FIXE

Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Nord dans le cadre du produit des amendes de police ;

DECIDE

que ce projet répond à deux objectifs, à savoir, protéger les usagers vulnérables et maîtriser la vitesse ;

PRECISE

que ce projet répond à deux objectifs, à savoir, protéger les usagers vulnérables et maîtriser la vitesse ;

SOLLICITE

le taux maximal pouvant être accordé au titre de cette subvention ;

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande ;

DIT

que cette dépense sera inscrite au budget communal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal



Le Maire,

Jimmy LAURENT